



▪ Consultants ▪

Retrouvez nos exposants et nos manifestations sur

www.lesprovinciales.net

Madame, Monsieur,

Comme vous nous l'aviez demandé, nous vous adressons les bons d'inscription des Marchés de Noël au fur et à mesure de leur signature avec les Villes.

En conséquence, nous vous adressons la demande de réservation pour le MARCHE DE NOEL 2010 de BEAUVAIS.

Ce Marché se déroulera dans un nouveau décor et une nouvelle ambiance.

Bien que non définies à ce jour, les animations y seront encore plus nombreuses et de grande qualité. La patinoire sera toujours présente à laquelle s'adjoindra une piste de luge.

Pour vous inscrire, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner l'imprimé ci-joint, accompagné des règlements correspondants.

Nos marchés de Noël ont la particularité de changer un certain nombre d'exposants tous les vendredis ce qui vous permet d'aller à la rencontre de plusieurs clientèles.

Dans l'attente du plaisir de vous accueillir, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations dévouées.

André PRADEAU

Maj 150409

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

HORAIRES

Pour votre installation, rendez-vous sur place à 9h pour la remise des clés.
Ouverture au public : les lundis, mardis, jeudi, vendredis et dimanches 12h-19h30.
Les mercredis et samedis (jours de marchés) de 9h30 à 19h.
Ces horaires sont susceptibles de changement en fonction des animations du soir.

Il est rappelé, pour le bien de tous, que ces horaires sont à respecter scrupuleusement. Tout manquement pourra entraîner la reprise du chalet par l'organisateur, sans qu'aucune indemnité, d'aucune sorte ne soit due à l'exposant.

CHEQUE DE CAUTION

Un chèque de caution de 750 € vous sera demandé à la remise de la clé et après état des lieux. Il vous sera retourné par courrier après un second état des lieux à la reprise des clés.

DIMENSIONS DES CHALETS

3 m de façade sur 2 m de profondeur. Ouverture au public 2.50m

DECORATION DES CHALETS

Il est impératif de décorer son chalet aux couleurs de Noël. Les murs seront obligatoirement recouverts de tissus décoratifs. Les matériaux utilisés devront être classés M0 ou M2.
En aucun cas il ne sera toléré une quelconque modification des chalets par l'exposant.

PUISSANCE ELECTRIQUE

Les chalets sont équipés d'une prise de 5 ampères (environ 1 200watts). Si, pour des raisons professionnelles, cette puissance devait être supérieure, nous le préciser sur le bon d'inscription.

STATIONNEMENT VEHICULES EXPOSANTS

Les véhicules des exposants devront être obligatoirement stationnés aux endroits prévus par la Ville. Pour l'installation, le démontage et le réapprovisionnement, ils pourront être stationnés à proximité du chalet en dehors des heures d'ouverture au public.

CLOTURE DES INSCRIPTIONS 15 jours avant la manifestation

Après l'ACCEPTATION D'INSCRIPTION par le Comité, vous recevrez une confirmation écrite par courrier. Sur ce courrier vous seront indiqués les horaires définitifs au regard des animations (inauguration par exemple). Ils ne dépasseront jamais 21h00.

Quelques infos supplémentaires

Il est rappelé que pour être complet votre dossier doit comporter :

- le bon d'inscription accompagné de deux chèques (50% encaissé le 01/11/10, et le solde à la fin de la période considérée)

- suivant le cas, un extrait Bis ou une attestation d'inscription à la Chambre des Métiers ou à la MSA.

- une attestation d'assurance en cours de validité aux dates de Marché retenues

Si une ou plusieurs pièces n'a(ont) pas été fournie(s) en 2010, votre inscription ne pourra pas être prise en compte sans qu'aucune autre demande ne vous soit explicitement formulée.

REGLEMENT GENERAL

1 – Votre interlocuteur : AJC+ Consultants André PRADEAU 03 44 11 48 48

2 - HORAIRES D'OUVERTURE: Pour l'installation et l'ouverture au public, se reporter aux horaires indiqués dans le paragraphe « renseignements pratiques » ci-dessus.

3 - ADHESION Les adhésions ne sont valables qu'après signature du contrat par les deux parties et le règlement du montant total du prix de l'emplacement. Le Comité du Marché se réserve le droit de reprendre, sans préavis, la libre disposition du chalet si les exposants ne sont pas à jour de leur paiement.

REGLEMENT GENERAL

(suite)

4 - PRIX DE LA PRESTATION Le prix de la prestation est fixé par les organisateurs et est inscrit dans ce dossier (demande d'admission). En cas de désistement ou de défaillance pour quelque cause que ce soit, le prix de la prestation reste acquis à AJC+.

5 - FOURNITURES COMPRISES DANS LA PRESTATION Le chalet, la surveillance du site, l'éclairage général, un point d'eau, la publicité.

6 - INSTALLATION DES STANDS Chaque exposant pourvoira au transport, à la réception et à la mise en place des produits présentés.

7 - ANNULATION Si l'annulation du stand ou de l'emplacement, de la part de l'exposant, **pour quelque motif que ce soit**, intervient, par lettre recommandée avec AR, plus de 3 mois avant la manifestation une retenue forfaitaire de 10% du montant de la manifestation sera effectuée, entre 3 mois et 45 jours, retenue de 50%, moins de 45 jours, l'exposant sera redevable de la totalité de la réservation.

8 - RESPONSABILITE DES EXPOSANTS L'organisateur du Marché décline toute responsabilité concernant les installations édifiées par les exposants, ceux-ci s'engagent à respecter les lois et arrêtés en vigueur et à faire toutes les déclarations auxquelles ils sont tenus : contribution, régie, démarches douanières, etc.... Les exposants devront laisser les emplacements et le matériel dans l'état où ils les auront trouvés, toutes détériorations seront à leur charge.

9 – ACTIVITE AUTORISEE Les participants ne sont pas autorisés à vendre des produits autres que ceux qu'ils ont répertoriés sur leur bon de réservation. Tout manquement entraînera la reprise immédiate du stand sans indemnité.

10 – RESPECT DE LA LEGISLATION SOCIALE Les participants employant des salariés devront être en conformité avec la législation du travail. Les salariés devront être dûment déclarés auprès des organismes sociaux et fiscaux; L'employeur devra déposer des autorisations requises pour l'emploi de salariés pendant toute la durée de leur participation au Marché de Noël.

11 - ASSURANCES L'administration du Marché décline toute responsabilité au sujet des pertes ou dommages qui pourraient être occasionnés aux matériels et produits pour une cause quelconque et ne répond pas des vols qui pourraient être commis. L'organisateur est assuré pour les sinistres pouvant relever de son fait.

12 - APPLICATION DU REGLEMENT Les participants en signant leur demande d'adhésion acceptent de ce fait les prescriptions du règlement général et toutes les dispositions nouvelles qui pourraient être imposées par les circonstances et décidées par l'organisateur de la manifestation. En cas de litige, les tribunaux de BEAUVAIS seront seuls compétents

Demande d'Admission



Raison Sociale :	Tél :
Nom et prénom :	Portable :
Adresse :	Fax :
CP :	E-mail :
Ville :	N° d'Identification :
Liste complète des produits :	<input type="checkbox"/> MSA, RM ou RC
Justificatif et attestation d'assurance annuelle obligatoires	



MARCHE de NOEL de BEAUVAIS (60)

Du 3 au 24 décembre 2010



	TARIFS HT	chalet 3x2 m
03/12 au 09/12	250	
10/12 au 16/12	250	
17/12 au 24/12	250	
TOTAL HT		
FRAIS D'INSCRIPTION		17,00
TOTAL HT		
TVA 19.6 %		
TOTAL TTC		

Je joins à ce bon d'inscription deux chèques d'égales valeurs :

Le premier chèque sera encaissé à partir du 1^{er} novembre 2010, le second sera encaissé le lendemain du dernier jour de votre participation

Le dossier ne sera considéré complet que s'il est accompagné des deux chèques, d'un justificatif (photocopie de l'extrait Kbis, carte msa, inscription à la chambre des métiers, inscription auto-entrepreneur...) et d'une attestation d'assurance en cours de validité pendant la période de participation. De plus le signataire du présent document atteste être en conformité avec l'Article 10 du Règlement Général annexé à cette demande.

Je, soussigné(e) : Nom et Prénom
 agissant pour le compte de l'entreprise ci-dessus désignée, reconnais avoir pris connaissance des conditions du règlement général et des renseignements pratiques. Je déclare donner mon adhésion ferme et définitive au(x) Marché(s) de Noël, précisée sur la présente demande d'admission. J'ai bien noté que mon dossier ne sera considéré complet qu'à la réception du paiement total (deux chèques d'égal montant) par AJC+ Consultants.

Fait à, le..... Signature et cachet obligatoires

*Écrire à la main :
 Lu et approuvé, bon pour commande*

MaJ01/06/10